



COMPTE-RENDU de la REUNION EXTRAORDINAIRE
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
TRAMOYES
Département de l'Ain

Le Mardi sept Novembre deux mille dix-sept, à dix-neuf heures trente minutes à la Mairie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de TRAMOYES, Ain, sous la présidence de Monsieur Henri MERCANTI, Maire.

Date de convocation : 31.10.2017

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19

Étaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - Mme FAVROT Ginette - M TOURNY Alain, Adjoints - M LABERT Gérard - M BONNET René - Mme FILLION Brigitte - Mme CHAIGNEAU Catherine - M GOY André - Mme BELLEMIN Véronique - Mme MARTIN Isabelle, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés : Mme NOIRAY Valérie - M BRUNET Jacques - M SABATER Patrick - Mme LACHENAL Hélène - M CURSIO Franck - M DELOCHE Xavier - Mme NIQUE Corinne - Mme OZGOZ Seher

Procuration : Mme NOIRAY à M TOURNY - M BRUNET à M LABERT - M SABATER à M MERCANTI

A été nommé Secrétaire de Séance : Madame BELLEMIN Véronique

N° 11.2017

ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Madame Véronique BELLEMIN est nommée à l'unanimité Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire soumet pour approbation les comptes-rendus du Conseil Municipal réuni en séance ordinaire les 25 Juillet 2017 et 26 Septembre 2017.

Le procès-verbal du 31 Octobre 2017 est reporté à l'approbation ultérieurement.

ORDRE DU JOUR

- Election d'un secrétaire de séance
- Approbation des comptes-rendus du Conseil Municipal du 25.07.2017, 26.09.2017
- Information des décisions prises par le Maire au titre de l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

* * *

FINANCES

- **Convention de fourrière 2018 et Partenariat en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la Commune**
- **Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Communes - Exercice 2017**

EAU / ASSAINISSEMENT

- **Etude Communale de ruissellement / Zonage pluvial**

POUR INFO ET SUIVI

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **INFORMATIONS GENERALES**

* * *

FINANCES

*Dossier présenté et suivi par **Jean-François GEOFFRAY***

- **Convention de fourrière 2018 et Partenariat en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la Commune**

01/CONVENTION DE FOURRIÈRE 2018 AVEC LA SPA/

VU la proposition par la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-est et considérant, qu'en vertu des obligations de fourrière animale prévues aux articles L 211-24 et suivants du Code Rural, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré,

- **d'accepter** dans ses termes la convention de fourrière dite de convention complète s'étendant à la capture des chiens en divagation sur la voie publique ainsi qu'à la prise en charge des chats errants capturés et leur transport en fourrière par la SPA de Lyon et du Sud-Est
- **d'autoriser** Mr le Maire à signer ladite convention pour 2018 et à payer l'indemnité forfaitaire de 0.40 € par an et par habitant

683.60 € pour 2018 (1709 x 0.40 €)

* * *

- **Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Communes - Exercice 2017**

Le montant alloué au comptable du Trésor, Monsieur Alain MOISSON, pour l'année 2016 était de 511.28 €.

02/INDEMNITÉ DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE DU RECEVEUR MUNICIPAL/

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil que Monsieur Alain MOISSON, comptable à la trésorerie de MONTLUEL, lui a récemment transmis une proposition relative à l'indemnité de conseil au comptable.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'arrêté interministériel du 16/12/1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82/979 du 19 novembre 1982 institue une indemnité de conseil au profit des comptables du Trésor.

Le montant sera déterminé par application du barème prévu à l'article 4 de l'arrêté du 16/12/1983 et les crédits nécessaires inscrits à l'article 6225 du budget. Le taux prévu à l'article 2 dudit arrêté est fixé à 100%.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor, Monsieur Alain MOISSON, actuellement comptable de MONTLUÉL et de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 7 voix «pour», 5 voix «contre», 3 abstentions

- **DECIDE** d'accorder une indemnité brute de conseil au taux de 100 % à M Alain MOISSON, Percepteur de la Trésorerie de MONTLUÉL, de **519.33 €**

* * *



EAU / ASSAINISSEMENT

*Dossier présenté et suivi par **Alain TOURNY***

• Etude Communale de ruissellement / Zonage pluvial

L'étude de ruissellement / Zonage pluvial a été acceptée par le Conseil Municipal telle que présentée ce jour.

Ce plan de zonage sera annexé au PLU et permettra d'imposer des aménagements pour les nouvelles constructions.

* * *

Arrivée de Franck CURSIO

Étaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - Mme FAVROT Ginette - M TOURNY Alain, Adjoints - M LABERT Gérard - M BONNET René - Mme FILLION Brigitte - Mme CHAIGNEAU Catherine - M GOY André - M CURSIO Franck - Mme BELLEMIN Véronique - Mme MARTIN Isabelle, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés : Mme NOIRAY Valérie - M BRUNET Jacques - M SABATER Patrick - Mme LACHENAL Hélène - M DELOCHE Xavier - Mme NIQUE Corinne - Mme OZGOZ Seher

Procuration : Mme NOIRAY à M TOURNY - M BRUNET à M LABERT - M SABATER à M MERCANTI

POUR INFO ET SUIVI

➤ QUESTIONS DIVERSES

➤ INFORMATIONS GENERALES

1- SECURITE :

- Subvention accordée de 1 123 € pour 3744 € de travaux pour la réalisation de l'alarme intrusion / Confinement

2- ADMINISTRATIF

- DCE - Cimetière

3- FINANCES

- Informations données suivant les questions de la Commission Finances
- Éclairage Public - Date de coupure de l'éclairage à la nuit
- DCE - Agrandissement du Cimetière - Création d'un Columbarium et d'un Jardin du souvenir

* * *

- ❖ **Mr GEOFFRAY Jean-François** : La mise aux normes des bâtiments suivant l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour l'année 2017 est en cours de réalisation. Compte-rendu de la Commission finances du 05 Octobre. Projet de renégociation des contrats assurance.

Arrivée de Xavier DELOCHE

Étaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - Mme FAVROT Ginette - M TOURNY Alain, Adjoints - M LABERT Gérard - M BONNET René - Mme FILLION Brigitte - Mme CHAIGNEAU Catherine - M GOY André - M CURSIO Franck - Mme BELLEMIN Véronique - M DELOCHE Xavier - Mme MARTIN Isabelle, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés : Mme NOIRAY Valérie - M BRUNET Jacques - M SABATER Patrick - Mme LACHENAL Hélène - Mme NIQUE Corinne - Mme OZGOZ Seher

Procuration : Mme NOIRAY à M TOURNY - M BRUNET à M LABERT - M SABATER à M MERCANTI

Poste Habitat demande que la Commune soit garante pour les emprunts sur le projet des logements sociaux du Clos Méline. Une réponse sera faite après avis du Trésorier Payeur. La commune va également interroger le Conseil Départemental pour savoir s'il a été sollicité pour cette garantie d'emprunt.

Pour l'Éclairage Public : Le Conseil Municipal propose le 2 Janvier 2018 pour la mise en place de l'extinction entre 23 h 30 et 6 h 00.

- ❖ **Mme MARTIN Isabelle** : Demande s'il est possible d'analyser les problèmes de circulation sur les rues du Port et des Pins. Il sera question d'étudier si la pose de coussins lyonnais permettrait une amélioration en attendant les aménagements futurs.
- ❖ **Mme FAVROT Ginette** : Demande de l'aide pour l'organisation de la Cérémonie du 11 Novembre.
- ❖ **Mme FILLION Brigitte** : Informe que le Petit tramoyen est en ligne sur le site web de la Commune. Elle demande la transmission de l'édito du Maire et aussi des articles pour le bulletin annuel avant le 15 Novembre.

- ❖ **Mr TOURNY Alain** : Les travaux pour la Fibre Optique sont terminés. Le SIEA doit organiser une réunion d'information pour les habitants de la Commune. L'ouverture à l'exploitation sera ouverte au 27/12/2017.
Boite à lettres : la Poste devrait remettre une boite à lettre mi-décembre devant le multi service.
- ❖ **M GOY André** : FAM : André Goy craint que les aménagements de voirie ne soient pas terminés à la date d'ouverture du Foyer d'Accueil Médicalisé. Le Maire informe qu'une réunion de concertation est prévu dans les prochains jours.

FIN DE SÉANCE à 22 h 30